

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	17.02.2023	D826	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	NPRU SAINT MICHEL PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2023 D.E.T.R. – D.P.V. – REGION NORMANDIE
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	17 FEVRIER 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	17 FEVRIER 2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel, dont la convention pluriannuelle a été signée le 9 juillet 2020 avec l'ANRU, il est prévu d'améliorer le cadre de vie des habitants dans un objectif de renforcer l'ouverture du quartier.

Ainsi, une place urbaine va être aménagée par Flers Agglo en lieu et place d'un immeuble de 48 logements, allée des Pierres Précieuses. La création de la place urbaine a été estimée à 1.446.895 €.

Une aide financière de 160.000 € au titre de la DPV a été obtenue en 2022 pour une première tranche de travaux estimée à 400.000 € HT. Il n'y a eu aucun commencement d'exécution de l'opération car la déconstruction de l'immeuble « les Rubis » a débuté en janvier 2023.

Flers Agglo va engager en 2023 une seconde tranche de travaux estimée à 1.046.895 € HT pour l'aménagement de la place urbaine. Des aides de l'Etat au titre de la DPV et de la DETR vont être sollicitées pour cette opération.

D'autre part, Flers Agglo a décidé de déplacer le transformateur électrique situé sur la parcelle BE 60 afin de créer un cône de vue sur la future plaine sportive et récréative.

Les projets d'investissement ci-dessous qui seront proposés au budget 2023 peuvent bénéficier de la Dotation Politique de la Ville et de la DETR.

Aménagement de la place urbaine quartier St Michel - Tranche 2		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total de la tranche 2	1 046 895,00 €	1 256 274,00 €
Plan de financement		
Etat - DETR Mesure 1.2	26%	272 192,70 €
Etat - DPV	14%	146 565,30 €
Région	40%	418 758,00 €
Flers Agglo - Autofinancement		418 758,00 €
TOTAL		1 256 274,00 €

Plaine Sportive - Déplacement du transformateur		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total de l'opération	93 396,35 €	112 075,62 €
Plan de financement		
Etat - DPV	80%	74 710,08 €
Flers Agglo - Autofinancement		37 365,54 €
TOTAL		112 075,62 €

Les travaux n'ayant pas été engagés, la Région Normandie sera sollicitée à hauteur de 40 % sur la globalité des dépenses (tranche 1 et 2 de l'aménagement de la place urbaine) dans la limite de 480.000 € car les dépenses sont plafonnées à 1.200.000 € HT.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	17.02.2023	D826	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Le Président :

- 1 - DECIDE** de déposer auprès de l'ETAT une demande au titre de la D.P.V. et de la D.E.T.R. pour optimiser le plan de financement des opérations relevant de ce programme et proposera l'inscription des projets au budget 2023. Une aide financière sera sollicitée auprès de la REGION NORMANDIE conformément à la convention ANRU du 9 juillet 2020.
- 2 - APPROUVE** les plans de financement présentés ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que ces projets seront inscrits au BP 2023.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230217-D826-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023
Publication : 17/02/2023